

Bahreïn : condamnation d'un défenseur des droits de l'homme

lundi 20 août 2012, par [ACAT France](#) (Date de rédaction antérieure : 20 août 2012).

APPEL URGENT ELECTRONIQUE
Semaine 34 (20 au 26 août 2012)

BAHREÏN

Condamnation d'un défenseur des droits de l'homme

Intervenir avant le 9 septembre 2012

Situation

Le 16 août 2012, le défenseur des droits de l'homme Nabil Rajab, président du Centre bahreïni pour les droits de l'homme et directeur du Centre du Golfe pour les droits de l'homme, a été condamné à trois ans de prison pour participation à des rassemblements illégaux et incitation à y participer à travers les réseaux sociaux, en relation avec sa participation à trois manifestations au cours du premier trimestre de l'année 2012. Il a fait appel de cette décision.

Cette condamnation vient s'ajouter à une peine de trois mois d'emprisonnement prononcée à l'encontre du défenseur bahreïni le 9 juillet pour avoir soi-disant diffamé les habitants de la ville de Muharraq, en référence à un twitt qu'il a posté le 2 juin et dans lequel il appelait le premier ministre - en déplacement à Muharraq - à démissionner, précisant qu'il n'y était pas le bienvenu.

Le 9 juillet, des agents de sécurité cagoulés ont procédé à son arrestation, la troisième depuis le début de l'année. Il est toujours en détention depuis lors.

Nabil Rajab avait déjà été arrêté le 5 mai à l'aéroport de Manama, à son arrivée de Beyrouth, et mis en accusation notamment pour avoir participé et appelé à participer à un rassemblement illégal en utilisant les réseaux sociaux. Après avoir placé en liberté provisoire le 28 mai 2012, il a été à nouveau arrêté le 6 juin dans l'affaire du twitt de Muharraq et à nouveau libéré le 27 juin. Le lendemain, un tribunal bahreïni l'a condamné à payer 300 dinars pour avoir insulté une autorité officielle dans un twitt dans lequel il dénonçait l'absence d'enquête du ministère de l'Intérieur concernant les civils qui ont été tués par des agents des forces de l'ordre depuis le début du soulèvement.

Nabil Rajab est victime d'un harcèlement policier et judiciaire accru depuis le début du mouvement de protestation qui secoue le royaume bahreïni en février 2011. Dans la nuit du 20 mars 2011, il a été violemment arrêté à son domicile par des agents de la sécurité cagoulés qui lui ont bandé les yeux, l'ont menotté et l'ont frappé, insulté et menacé d'agression sexuelle sur la route le conduisant au centre d'interrogatoire d'al-Adliya, avant de le relâcher le jour même. En avril et mai 2011, sa maison a été à plusieurs reprises attaquée avec des gaz lacrymogènes, en pleine nuit, alors que sa famille était à l'intérieur.

Les attaques fréquentes dont il fait l'objet de la part des autorités bahreïnies visent à le punir pour

son militantisme reconnu en faveur de la défense des droits de l'homme pour lequel il a déjà été récompensé. Le Centre bahreïni pour les droits de l'homme qu'il dirige documente depuis plusieurs années les nombreux cas de recours excessifs à la force, meurtres, tortures et mauvais traitements perpétrés par les forces de sécurité.

L'ACAT-France demande que les poursuites à l'encontre de Nabil Rajab soient abandonnées et qu'il soit immédiatement libéré.

Télécharger la lettre :

http://www.acatfrance.fr/medias/files/appel_urgent/AU%4034-Bahreïn-lettre.doc

Agir

Lettre à envoyer au Roi du Royaume de Bahreïn :

Vous pouvez adresser une copie à l'ambassade du Bahreïn en France :
ambassade ambarhein-france.com

Sa Majesté Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Bureau de sa Majesté le Roi
Boîte postale 555
Rifa'a Palace, al-Manama
ROYAUME DE BAHREÏN

Majesté,

À la suite d'informations communiquées par l'ACAT-France, je vous fais part de ma vive préoccupation concernant la situation de Nabil Rajab qui a été condamné à trois ans de prison, le 16 août 2012, en raison de ses activités en faveur de la défense et de la promotion des droits de l'homme au Bahreïn.

Cette dernière condamnation, la troisième prononcée à l'encontre de ce défenseur des droits de l'homme depuis le début de l'année, vise à le punir de sa participation à des manifestations de protestation contre le régime et constitue, de ce fait, une violation grave des libertés d'expression et de manifestation telles que garanties par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par le Royaume du Bahreïn.

Le harcèlement judiciaire et policier dont est victime Nabil Rajab entame par ailleurs sérieusement la crédibilité des promesses faites par les autorités bahreïniennes de mettre en œuvre des réformes favorisant une meilleure protection des droits de l'homme, à la suite de la publication du rapport de la Commission d'enquête indépendante bahreïnie en novembre 2011.

Dans ces circonstances, je vous demande de bien vouloir :

abandonner instamment les poursuites à l'encontre de Nabil Rajab ;

ordonner sa libération immédiate, ainsi que celle de toutes les personnes arrêtées depuis février 2011 en raison de leur opposition au régime bahreïni.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Majesté, en l'expression de ma plus haute considération.

